

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS INVENTORIÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE								
MONUMENTS HISTORIQUES								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
1	87	FROMENTAL	Menhir des Fichades	Classé	Faible	Visibilité et covisibilité possibles. Eoliennes en partie masquées par des arbres.	Faible	0,6
2	87	FROMENTAL	Dolmen de Bagnol	Classé	Faible	Vue panoramique sur le projet éolien, en partie masqué par des boisements.	Faible	0,9
3	87	FROMENTAL	Source du château de Fromental	Classé	Très faible	Vue dégagée sur le projet éolien aux abords immédiats.	Très faible	1,9

SITES EMBLÉMATIQUES								
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)	
87	FOLLES, FROMENTAL	Zone de chaos rocheux	-	Faible	Projet éolien en partie situé dans le périmètre du site.	Faible	0	

Tableau 28 : Relations du projet éolien avec les éléments patrimoniaux de l'aire d'étude immédiate

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS TOURISTIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE								
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)	
87	FROMENTAL	Menhir des Fichades	Classé	Faible	Visibilité et covisibilité possibles. Eoliennes en partie masquées par des arbres.	Faible	0,6	
87	FROMENTAL	Dolmen de Bagnol	Classé	Faible	Vue panoramique sur le projet éolien, en partie masqué par des boisements.	Faible	0,9	
87	FOLLES	Dolmen de Goudour	Classé	Faible	Ensemble des éoliennes visibles mais en partie masquées par des boisements. Pas de covisibilité.	Faible	1,5	

Tableau 29 : Relations du projet éolien avec les éléments touristiques de l'aire d'étude immédiate

5.3.8 Les effets du projet dans la zone d'implantation

L'implantation des éoliennes ainsi que les aménagements connexes auront un impact plus ou moins important au niveau de l'environnement immédiat selon les choix retenus. Les aménagements sont décrits dans la partie 4.4.

L'échelle de la zone d'implantation potentielle est celle des éléments et motifs paysagers composant le site du projet : les chemins, les haies, les prairies, les cultures, etc. Les aménagements liés aux éoliennes (plateformes, pistes, poste de livraison) viennent s'insérer dans cet environnement du quotidien.

Rappel des enjeux du site et effets global du projet

Le projet éolien vient s'implanter en majorité sur des parcelles à vocation agricole (céréales, fourrage...), à proximité de parcelles forestières. La zone nord présente un enjeu important de par sa situation dans un site emblématique. Des secteurs de chaos rocheux sont en effet visibles. Plusieurs arbres isolés à la silhouette remarquable ont également été identifiés. La zone sud présente moins d'éléments remarquables. Certains arbres isolés présentent toutefois une silhouette intéressante.

Voies d'accès

Les voies d'accès aux éoliennes viennent se connecter à partir du réseau routier et des chemins d'exploitation agricole.

Les chemins existants permettant d'accéder à E4 et E5 ont été élargis et renforcés durant la phase de construction et restent durant l'exploitation aux mêmes dimensions (cf. Photographie 208 et Photographie 209). Le chemin d'accès à E4 est déjà engravillonné mais présente une bande centrale légèrement enherbée. Il est situé en grande partie sur le tracé d'un circuit de petite randonnée. Il est donc important de conserver son caractère rural.

Les nouvelles pistes représentent un linéaire faible (107 m). Elle permettent de connecter E1, E2 et E3 à la route existante. Elles sont conservées durant la phase d'exploitation également.

Le revêtement de ces pistes est constitué de «tout-venant» avec un indice de plasticité supérieur à 9. Le traitement des pistes sera possible à la chaux avec une finition compactée en GNT.

La route qui permet d'accéder à E1, E2 et E3 a été élargie (cf. Photographie 211).

Des aménagements complémentaires ont été effectués dans les virages pour favoriser le passage des engins longs. Ces aménagements sont aussi conservés durant l'exploitation.

Les pistes sont perceptibles depuis la D63, la D234 et depuis des routes communales.

La transition entre les pistes et les chemins ruraux peut être brutale en raison du changement de matériaux et de l'élargissement, perturbant la lisibilité de l'aire immédiate, et changeant le rapport d'échelle des voies par rapport au contexte (chemins existants de 3 m de large avec bande centrale enherbée).

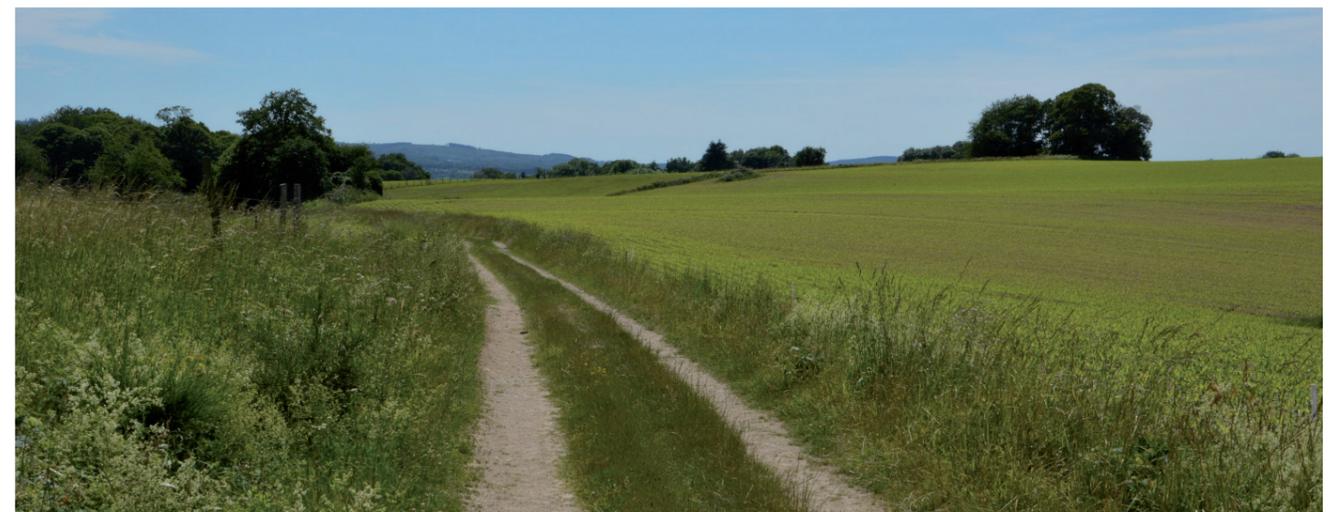
La mesure de réduction C1 permet une meilleure intégration paysagère en privilégiant un matériau local d'une teinte claire. **L'impact des pistes est faible.**



Photographie 208 : Chemin d'accès à E4 qui sera renforcé



Photographie 209 : Chemin d'accès à E4 qui sera renforcé



Photographie 210 : Chemin d'accès à E5 qui sera renforcé



Photographie 211 : Route d'accès à E1, E2 et E3 qui sera élargie

Aires d'évolution des engins de montage et de maintenance

Ces aires rectangulaires seront réalisées dans le prolongement des voies créées. Tout comme les pistes, elles auront été revêtues de concassé de granit de couleur beige/grise (ballast). Ces aires, par leur nature et leur dimension, ont un impact significatif à l'échelle de l'aire immédiate. Elles seront visibles depuis les routes environnantes, étant presque toutes situées à proximité immédiate d'un axe routier. Leurs formes et leur couleur trancheront avec les prairies ou cultures dans lesquelles elles s'inscrivent.

Durant les 20 ans d'exploitation, ces aires, par leur nature et leur dimension, ont un impact modéré à l'échelle de l'aire immédiate.

Fondations

Les éoliennes nécessitent des fondations bétonnées. Celles-ci seront enterrées et donc invisibles. La repousse naturelle permettra de retrouver un enherbement initial en une année. **L'impact est nul.**

Réseau de raccordement de l'électricité

L'intégralité du réseau d'évacuation de l'électricité sera enterrée et donc invisible. **L'impact est nul.**

Poste source

Le poste source est composé d'un bâtiment et de divers éléments à caractère industriel, notamment en raison de leur matière métallique. L'emprise en hauteur est relativement importante (20 à 26 mètres).

Le poste est situé en bordure d'une route communale, au nord-est du bourg de Folles, et sera donc

visible par les personnes empruntant cette route, ainsi que depuis la D241 au nord.

Il a été choisi de planter une haie bocagère en périphérie de la clôture du poste afin de favoriser son intégration paysagère (cf. mesure E1, photomontages page suivante). **L'impact est faible.**



Photographie 212 : Photomontage du poste source avant mesure de plantation (réalisation : Grégory Lepoutre Sarl - PHOTOMONTAGES DU NORD)



Photographie 213 : Photomontage du poste source après mesure de plantation (réalisation : Grégory Lepoutre Sarl - PHOTOMONTAGES DU NORD)

5.3.9 Les effets cumulés avec les projets connus

Le développement actuel des projets éoliens implique des projets parfois proches les uns des autres c'est pourquoi les effets cumulés et les inter-visibilités avec les parcs existants et les projets connus doivent être étudiés. D'après le code de l'environnement, une analyse des effets cumulés du projet avec les projets connus est réalisée en conformité avec l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement. Elle prend en compte les projets qui :

- ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une enquête publique ;
- ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage. »

Le but de ce chapitre est donc de se projeter dans le futur et de prendre en compte les projets connus mais non construits.

Les impacts cumulés sont déterminés à partir de l'évaluation de la combinaison des effets d'au moins deux projets différents. Ils sont jugés non nuls à partir du moment où l'interaction des deux effets crée un nouvel effet. En ce qui concerne le paysage, l'analyse des photomontages montrera comment le parc éolien à l'étude s'inscrit par rapport aux autres projets connus, notamment les parcs éoliens, en termes de concordance paysagère et de respiration / saturation.

Par exemple, l'effet cumulé n'est donc pas l'effet du parc éolien « A » ajouté à l'effet du parc « B », mais l'effet créé par le nouvel ensemble « C ».

Si le parc « A » s'inscrit de façon harmonieuse avec le parc « B », l'impact est **très faible** ou **faible**.

Si les deux parcs ne sont pas cohérents et / ou si on constate un effet de saturation, l'impact est plus **modéré**, ou **fort**.

La **liste des projets connus** est dressée selon des **critères de distance** au projet et selon les **caractéristiques des ouvrages recensés**. Les effets cumulés avec les ouvrages et infrastructures importantes de plus de 20 m de hauteur seront étudiés à l'échelle de l'aire éloignée car ils peuvent présenter des interactions et des covisibilités avec le projet à l'étude. Les effets cumulés avec les projets connus de faible envergure et inférieurs à 20 m de hauteur seront limités à l'aire rapprochée.

5.3.9.1 Les photomontages pour les effets cumulés

Les projets connus ont été simulés sur l'ensemble des photomontages de l'étude. Ces derniers sont présentés dans le carnet de photomontages en annexe.

5.3.9.2 Les projets connus de faible hauteur

Les projets connus autres que les projets éoliens et d'une hauteur inférieure à 20 m sont inventoriés dans l'aire d'étude rapprochée. Au-delà de ce périmètre, aucun risque de relation visuelle ne peut exister.

En **juillet 2019**, on recense 21 projets connus de faible hauteur, tous situés dans l'AER (cf. carte et tableau pages suivantes).

Une grande partie de ces projets sont des défrichements. On note également un nombre important de projets situés sur les anciennes mines d'uranium à Bessines-sur-Gartempe. Les impacts cumulatifs avec les projets connus recensés sont nul ou très faibles.

5.3.9.3 Les parcs éoliens et projets connus de grande hauteur

Plus la distance séparant le projet à l'étude et les autres projets de parcs éoliens est courte, plus les nouvelles structures paysagères générées par les parcs éoliens en projet influencent le projet paysager du parc éolien à l'étude.

A l'échelle de l'aire éloignée, les covisibilités entre les parcs éoliens et le projet à l'étude sont généralement faibles voire très faibles.

A l'échelle de l'aire rapprochée, les parcs éoliens existants ou autorisés deviennent des éléments structurant avec lesquels le projet à l'étude doit dialoguer.

A l'échelle de l'aire immédiate, la proximité impose de veiller à respecter une cohérence entre les parcs.

Dans l'aire éloignée, les projets de grande hauteur comme les projets éoliens sont inventoriés.

En **janvier 2020**, on recense un parc en exploitation sur la commune de La Souterraine.

Deux parcs sont autorisés (parc des Terres Noires et parc des Ailes du Puy du Rio) et cinq parcs sont en cours d'instruction, avec ou sans avis de la MRAE. Tous sont situés dans l'AEE.

Les effets cumulés potentiels avec ces projets connus sont qualifiés et décrits dans le tableau suivant.